

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 24 JUIN 2021**

Le 24 juin 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Daniel Vereecke, Maire.

**Etaient présents :**

M. Vereecke, Maire, M. Hautot, Mme Marin, M. Krauzé, Mme Barbier, M. Agnès, Mme Ribeiro-Rego, adjoints au Maire, M. Falampin, Mme Kapusta, M. Lefevre, M. Le Guienne, Mme Chabrier, M. Potiron, Mme Duperche, Mme Fernandes, M. Chatin, M. Bosc, Mme Cedolin, Mme Labarre, M. Rémond, M. Doré, Mme Ziegler, conseillers municipaux.

**Etait absent excusé et représenté :**

Monsieur Boulon (pouvoir à M. Hautot).

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures.

**M. Eric LE GUIENNE** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*

- Le conseil municipal approuve à la majorité des voix (22 voix pour dont 1 pouvoir, et une abstention Madame Ziegler), le procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.
- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire depuis le 25 mai 2021 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

**FINANCES COMMUNALES**

**1) Compte administratif 2020.**

*M. Vereecke quitte la salle. M. Hautot prend la présidence de la réunion de conseil.*

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix dont 1 pouvoir) :***

- 1) Donne acte à **Monsieur le Maire** de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi (voir tableau ci-dessous),
- 2) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL - VUE D'ENSEMBLE 2020**

| LIBELLE                       | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      | ENSEMBLE            |                      |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                               | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés 2019       |                     | 240 559.11           | 223 908.63          |                      |                     | 16 650.48            |
| Opérations de l'exercice 2020 | 2 008 951.87        | 2 758 094.58         | 576 902.13          | 996 596.30           | 2 585 854.00        | 3 754 690.88         |
| Résultats de l'exercice 2020  |                     | 749 142.71           |                     | 419 694.17           |                     | 1 168 836.88         |
| <b>Totaux</b>                 | <b>2 008 951.87</b> | <b>2 998 653.69</b>  | <b>800 810.76</b>   | <b>996 596.30</b>    | <b>2 809 762.63</b> | <b>3 995 249.99</b>  |
| Résultat de clôture           |                     | <b>989 701.82</b>    |                     | <b>195 785.54</b>    |                     | <b>1 185 487.36</b>  |

Excédent de financement (1) 1 185 487.36

Restes à réaliser 372 400.00 88 000.00

Déficit de financement des restes à réaliser (2) - 284 400.00

Résultat Cumulé d'investissement : Excédent de financement (1+2) 901 087.36

**2) Compte de gestion 2020.**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 1 pouvoir) :*

- **DÉCLARE** que le compte de gestion principal dressé, pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ENFANCE ET JEUNESSE**

**3) Animations pédagogiques - Année scolaire 2020-2021.**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 1 pouvoir) :*

- **ACCEPTE** de subventionner pour un montant total de 4 400 € le projet d'animation pédagogique (sortie au centre équestre « Poney Rêve ») de l'école maternelle « aux jolis pommiers ».
- **FIXE** à 12 € la dotation par élève pour la sortie de fin d'année, soit 5 716 €.
- **DÉCIDE** de verser cette dotation sous forme de subventions annuelles aux coopératives respectives des trois écoles.

**4) Accueil périscolaire, extrascolaire et restauration scolaire - Délégation de service public - ILEP - Bilan activités 2020.**

*Le conseil municipal,*

- **PREND** acte du rapport annuel de la délégation de service public de l'ILEP pour l'année 2020.

## TRAVAUX

### 5) Construction d'un parking périscolaire et scolaire - Marché de Travaux - Autorisation de signature.

La municipalité souhaite lancer les travaux de création d'un parking de 32 places derrière le Restaurant Scolaire, destiné au stationnement du personnel affecté aux services scolaires, périscolaire et de restauration scolaire, sur la parcelle communale cadastrée ZE n°86.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (22 voix dont 1 pouvoir et une voix contre, Monsieur Rémond) :***

- **ATTRIBUE** le marché de travaux à l'entreprise suivante :
  - Entreprise : COLASLe montant du marché est de 77 375.50 € soit 92 850.60 € TTC.

### 6) Aménagement bassin eaux pluviales - Marché de Travaux - Autorisation de signature.

La création d'un bassin de récupération des eaux pluviales rue de Laboissière constitue l'une des opérations programmées dans le cadre du schéma de gestion des eaux pluviales. Cette opération comprend la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales connecté à la rue de Méru. La réouverture d'un bassin rue de Méru complétera la gestion des eaux pluviales qui reste le secteur prioritaire. Ces travaux devront être complétés dans un second temps par un dispositif d'hydraulique douce sur le bassin versant en amont de la rue Laboissière et la possibilité d'extension du réseau pluvial sur la rue de Méru avec un exutoire final au niveau du bois.

Une consultation a été lancée pour deux lots.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 1 pouvoir) :***

- **ATTRIBUE** le marché de travaux à l'entreprise suivante :
  - **Lot 1 - VRD** : Entreprise : EUROVIA  
Le montant du marché est de 75 693,80 € HT soit 90 832.56 € TTC
  - **Lot 2 - GESTION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES** : EUROVIA  
Le montant du marché est de 103 243 € HT soit 123 891.60 € TTC

## PERSONNEL

### 7) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Certains grades n'existant pas dans la collectivité, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de fixer les taux de promotions.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 1 pouvoir) :***

- **DÉCIDE** d'adopter les ratios suivants :

| Cadre d'emploi        | Grade                                                   | Taux de promotion |
|-----------------------|---------------------------------------------------------|-------------------|
| Adjoint du patrimoine | Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe | 100 %             |
|                       | Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe | 100 %             |

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 8) Servitude pour le passage d'un réseau d'eaux pluviales en terrain privé rue de Noailles.

*Monsieur Falampin ne prend pas part au vote.*

Afin de traiter le problème de gestion des eaux pluviales sur le secteur du Petit Fercourt, la création d'un bassin de récupération des eaux pluviales rue de Laboissière sera complétée par la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales connecté à la rue de Méru.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix dont 1 pouvoir) :*

- **DÉCIDE** d'établir une servitude conventionnelle pour le passage d'une canalisation en terrain privé sur la parcelle cadastrée section AB n°255, d'une contenance de 1 920 m<sup>2</sup> sise à le Petit Fercourt à Sainte-Geneviève et appartenant à Monsieur Didier Falampin.
- **DÉSIGNE** Monsieur le Premier Adjoint pour signer l'acte de servitude avec Monsieur Didier Falampin.

### 9) Fourrière pour animaux - Renouvellement de la convention.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix dont 1 pouvoir) :*

- **DÉCIDE** de conclure une convention relative aux services d'une fourrière animale pour l'accueil et la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune,
- **ACCEPTE** les termes de la convention à passer avec le Service pour l'Assistance d'Essuillet et de l'Oise (SPAEO).
- **ACCEPTE** le coût annuel de cette prestation qui s'élève à 0.80 € par habitant, révisable selon les conditions précisées dans la convention, pour une durée de cinq ans non renouvelable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h55**.

Fait à Sainte-Geneviève, le 25 juin 2021.

Le Secrétaire,

  
Eric LE GUIENNE

Le Maire,

  
  
Daniel VEREECKE